

LA DIRECTRICE DU SCD

Vu le Livre VII, titre 1^{er} du code de l'éducation ;
Vu les articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation ;
Vu les articles D.714-28 à D.714-40 du code de l'éducation relatifs aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifiant l'article D.719-17 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 31 mai 2022 ;
Vu les statuts du Service Commun de la Documentation approuvés par le Conseil d'Administration de l'université le 18 décembre 2012 et notamment les articles 6, 7 et 8 ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du mardi 13 septembre 2022.

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommées présidentes des bureaux de vote institués pour l'élection des membres du Conseil documentaire représentant le collège des personnels scientifiques des bibliothèques et des personnels assimilés et le collège des autres personnels, en fonction au sein du SCD, devant se dérouler le mardi 18 octobre 2022 de 9 heures à 16 heures :

- CENTRES DE BESANCON

BU DROIT

Collèges « A » et « B » : Madame Hélène POUILLOUX, Conservateur des Bibliothèques

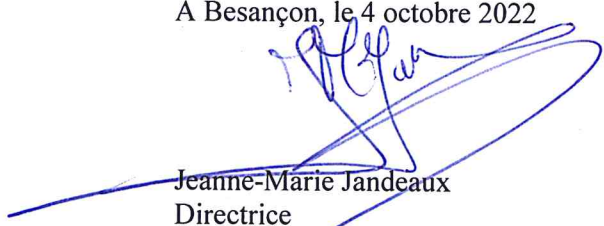
BU LETTRES

Collèges « A » et « B » : Madame Anne DUSSARRAT, Bibliothécaire Assistante Spécialisée

- CENTRE DE BELFORT

Collèges « A » et « B » : Madame Florence CHAMY, Bibliothécaire

A Besançon, le 4 octobre 2022


Jeanne-Marie Jandeaux
Directrice
Service Commun de la Documentation
Université de Franche-Comté